

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	9 décembre 2025
Délibération N°	05
Date de la convocation	28 novembre 2025
Objet	7.1.3 Augmentation des loyers au 1 <sup>er</sup> janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Denis MAULANDI  
Serge RABINEAU  
Sabine SCHURMANN

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à MME ANNEYA)  
Gilbert FOUILHE (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Valérie REYNES (pouvoir à M MEJEAN)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M MORALES)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20251209-20251209-05-DAF-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Délibération n° 05

Objet : 7.1.3 Augmentation des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le 09 décembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant la politique des loyers pour l'année 2026.

Considérant l'article 17-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et relatif à la révision des loyers basée sur la variation de l'Indice de Référence des Loyer du deuxième trimestre,

Considérant que la variation de l'Indice de Référence des Loyer du deuxième trimestre de 2025 est de 1.04%

Considérant la délibération n° du 21 Octobre 2025,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

## ARTICLE 1

Décide de confirmer l'augmentation générale des loyers au 1er janvier 2026, de +1,04 % dans la limite des plafonds actualisés et en fonction du détail ci-dessous :

	Augmentation 2026
Habitation	1.04 %
Garages liés ou conventionnés	1.04 %
Garages non liés ou non conventionnés	1.04 %
Parkings liés ou conventionnés	1.04 %
Parkings non liés ou non conventionnés	1.04 %
Jardins	1.04 %
Garages PSLA	Non
Habitation PSLA	Non
Indemnité d'Occupation (occupant Sans droit ni Titre)	Non

Cette disposition d'augmentation, sera revue en fonction des orientations que le ministère pourra prendre pour l'année 2026.

## ARTICLE 2

Décide d'exonérer les logements de classe énergétique F et G, représentant 35 logements. (Liste en annexe)

## ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.  
Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

## ARTICLE 4

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Au registre sont les signatures.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié  
conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

